



PROJET PEDAGOGIQUE

Accueil de Loisirs - BIDART



→ **Présentation l'accueil de loisirs :**

• Historique.....	page 3
• L'accueil	page 4
• Public accueilli.....	page 5
• Equipe pédagogique.....	page 7
• Inscriptions.....	page 7
• Locaux	page 9
• La restauration.....	page 12
• Les activités.....	page 12

→ **Objectifs et moyens:**

• Rappel du projet éducatif.....	page 13
• Du projet éducatif au projet pédagogique.....	page 14
• Objectifs pédagogiques.....	page 14
• Démarches pédagogiques.....	page 15
• Les projets d'animation.....	page 17

→ **Rôle de chacun :**

• Equipe de direction.....	page 19
• Equipe d'animation.....	page 20

→ **Sécurité et hygiène :**

• Encadrement.....	page 21
• Suivi sanitaire.....	page 21
• Pharmacie - trousse de secours.....	page 21
• Sécurité des locaux.....	page 22
• Déplacements.....	page 22
• Activités culinaires.....	page 23

→ **Evaluation, Bilan** page 24

Présentation de l'Accueil de Loisirs

Historique :

Bidart est la réunion de deux mots basques : BIDE et ARTEAN ce qui veut dire entre les chemins. Elle fait partie du département des Pyrénées Atlantiques (64). Comme son étymologie le montre, il s'agit d'une collectivité bien desservi car traversée par la Départementale 810. Elle est située à 5 km au sud ouest de BIARRITZ et à 7 km au nord ouest de SAINT JEAN DE LUZ.

C'est une ville ouverte sur l'océan Atlantique par l'intermédiaire de 6 plages communales et de plusieurs « spots » de surf.



Bidart est une ville qui voit son nombre d'habitants qui s'accroît chaque année. En l'espace de 11 ans (entre 1999 et 2010), elle a vu ce nombre augmenter de 29% soit une augmentation de 1368 habitants. Elle est ainsi passée de 4810 habitants à 6178.

C'est une ville en pleine expansion. L'augmentation de sa population engendre une importante demande de service de la part des familles de Bidart notamment dans le domaine du socio-éducatif. Il a donc été primordial pour la municipalité d'investir dans un Pôle éducation jeunesse professionnel, adapté et de qualité.

Très prisée par les vacanciers, la population triple pendant la période estivale.

L'accueil :

L'accueil de loisirs de la ville de Bidart a fait sa première déclaration « Jeunesse et sport » en 1998 afin d'ouvrir ses portes pendant les grandes vacances.

En 2000 l'Accueil de Loisirs accueille les enfants sur les temps périscolaires (avant et après l'école) et pendant les petites vacances.

C'est en février 2005 après un diagnostic auprès des familles, que l'accueil de loisirs ouvre un accueil les mercredis.

Depuis 2009, avec l'augmentation des effectifs, l'Accueil de loisirs a été délocalisé du stade vers les écoles.

La municipalité a donc ouvert un accueil pour 140 enfants :

- 60 enfants de moins de 6 ans et 80 de plus de 6 ans.

Jusqu'en décembre 2011, cet accueil s'effectuait sur différents sites :

A l'école maternelle pour les enfants de moins de 6 ans et à l'accueil de Loisirs Atherbea et dans les locaux de l'école élémentaire pour les plus de 6 ans.

A partir du 3 janvier 2012, l'accueil de TOUS les enfants se fait à l'accueil de loisirs de la plaine scolaire Jean JACCACHOURY. La capacité est de 140 enfants.

Public accueilli :

L'accueil de loisirs est ouvert du lundi au vendredi sauf les jours fériés.

En dehors des périodes et des horaires définis ci-dessous, aucun enfant ne sera admis à l'accueil de loisirs.

L'accès à l'Accueil de Loisirs est formellement interdit à toute personne non autorisée.

Les enfants âgés de 3 ans à 6 ans pourront être accueillis à la 1/2 journée ou à la journée :

- **Journée** : les enfants sont accueillis entre 8h00 et 9h00, et le soir les parents ou la personne désignée peuvent les récupérer entre 17h00 et 18h00 (18h30 l'été) au plus tard.
- **Matinée** : les enfants sont accueillis entre 8h00 et 9h00, les parents ou la personne désignée peuvent les récupérer à 12h00 maximum.
- **Matinée + repas** : les enfants sont accueillis entre 8h00 et 9h00, les parents ou la personne désignée peuvent les récupérer après le repas entre 13h30 et 14h00 au plus tard.
- **Repas + après-midi** : les enfants sont accueillis entre 11h30 et 11h45.
- **Après-midi** : les enfants sont accueillis entre 13h30 et 14h00. Les parents ou la personne désignée peuvent récupérer les enfants entre 17h00 et 18h00 et 18h30 (l'été) au plus tard.

Les parents ou la personne désignée devra impérativement noter l'heure et signer la feuille de présence au départ de l'enfant.

📍 Journée type :

Horaires	Déroulement	Observations
8h00 - 9h00	Accueil	Ateliers divers /jeux libres
9h00 - 10h00	Répartition par groupe Goûter et récréation	Les animateurs préparent la journée
10h00 - 11h30	Animation	Activités sportives, manuelles, culturelles...
11h30-11h45	Accueil des enfants	La direction accueille les enfants qui arrivent pour le repas
12h00 - 13h00	Repas en commun à la cantine	Moment de discussion calme et convivial
13h00 - 13h45	Récréation, temps libre et groupe pour la sieste	L'enfant aura le loisir de s'occuper tout en respectant les autres
14h00 - 16h00	<i>Sieste pour les plus fatigués.</i>	
	Animation	Activités sportives, manuelles, culturelles...
16h15 - 16h45	Goûter	Les animateurs rangent les salles et le matériel.
16h45 - 17h00	Petit bilan sur la journée avec les enfants	Discussion, chants ou histoires
17h00 - 18h00 (18h30 l'été)	Salle d'activités Ou dehors Départ échelonné des enfants	Ateliers divers Jeux libres

 Equipe pédagogique :

Noms et prénoms des agents	Contrats	Type de contrat	Diplômes
LOPEZ Sarah (Directrice)	35h00	titulaire	BEATEP
JOUILLAT Antoine (adjoint)	35h00	titulaire	BPJEPS
AMATI Marie-Jo (régisseur)	35h00	titulaire	BAFA
BAYET Elodie	33h/40h	titulaire	BAFA-BAFD (en cours de validation)
VIADER Aurélie	33h/40h	contractuel	BPJEPS
SERAYET Eva	33h/40h	titulaire	BAFA-BAFD (en cours de validation)
LARZABAL Valérie	33h/40h	titulaire	BAFA
ERRAN Danielle	21h/28h	titulaire	
TAMBOURINDEGUY Nancy	23h/35h	titulaire	BAFA
DE ALMEIDA Célia	33h/40h	titulaire	BAFA
MERCADIER Mélanie	33h/40h	titulaire	BAFA
MERCADIER Coralie	33h/40h	titulaire	
MEYNIER Marie	33h/40h	titulaire	BAFA
ETCHEGARRAY Amaya	33h/40h	contractuel	BAFD
GUESNEAU Thomas	33h/40h	contractuel	BPJEPS
ITHURRIA Alexandre	29h/40h	contractuel	BPJEPS

 Inscriptions :

- 🕒 **Pour le périscolaire :** les inscriptions se font en début d'année.
- 🕒 **Pour les mercredis :** les inscriptions se font en début du mois.
- 🕒 **Pour les vacances scolaires :** les inscriptions se font 15 jours avant l'ouverture de l'accueil pour les petites vacances et un mois avant l'ouverture de l'accueil pour l'été.



Tarifification :

Pour les Bidartars : Quotient familial pour la journée (repas, collation comprise) et tarif plein pour les personnes domiciliées hors de Bidart.

Possibilité d'inscrire l'enfant à la journée ou à la demi-journée.

Les inscriptions sont effectuées à l'accueil de loisirs « Atherbea » aux jours et heures indiquées sur le tableau ci-dessous, auprès du régisseur.

- Accueil de loisirs périscolaire :

Quotient familial*	1 enfant	2 enfants	3 enfants
0 à 850€	15,30 €	25,50 €	30,60 €
A partir de 851€	17,40€	28,60€	34,70€

- Accueil de Loisirs

Quotient familial*	Catégorie	Forfait journée	Forfait $\frac{1}{2}$ journée avec repas	Forfait $\frac{1}{2}$ journée sans repas
Jusqu'à 570€	A	8,20€	6,70€	3,60€
571€ à 670€	B	10,20€	8,20€	5,10€
671€ à 850€	C	11,80€	9,20€	6,20€
851€ à 1000€	D	12,80€	10,20€	7,20€
+ 1000€	E	15,30€	12,30€	9,20€
Extérieurs		15,30€	12,30€	9,20€

- Horaires d'ouverture de la régie :

Lundi	De 8h00 à 12h00	De 15h00 à 19h00.
Mardi	De 8h00 à 12h00	De 15h00 à 19h00.
Mercredi	Fermée	
Jeudi	<i>Fermée au public</i>	De 15h00 à 19h00.
Vendredi	De 8h00 à 12h00	De 15h00 à 19h00.

Les enfants sont admis à l'accueil de loisirs dès lors que le dossier d'inscription est dûment complété et que les droits d'accès, arrêtés par délibération du conseil municipal ont été acquittés.

Le remboursement est autorisé en cas d'absence justifiée seulement pour maladie sur présentation d'un certificat médical.

La réglementation en vigueur limite l'effectif d'accueil maximal à 60 enfants de moins de 6 ans et 80 enfants de plus de 6 ans. Cette limitation nécessite l'instauration d'un système de réservation permettant d'établir un tableau prévisionnel de présence quotidienne.

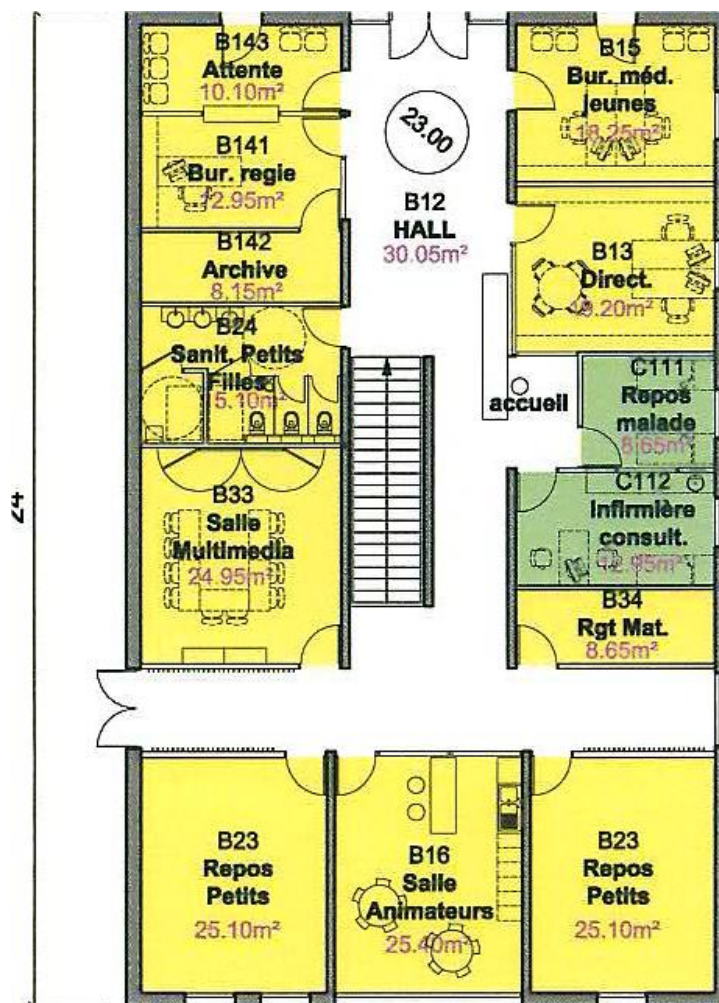
En conséquence, les périodes de fréquentation de l'accueil de loisirs doivent être précisément fixées. Elles seront enregistrées en tant que réservations fermes, en fonction des places disponibles et après paiement.

Aucune réservation ne sera prise par téléphone ou par courrier.

 Locaux :

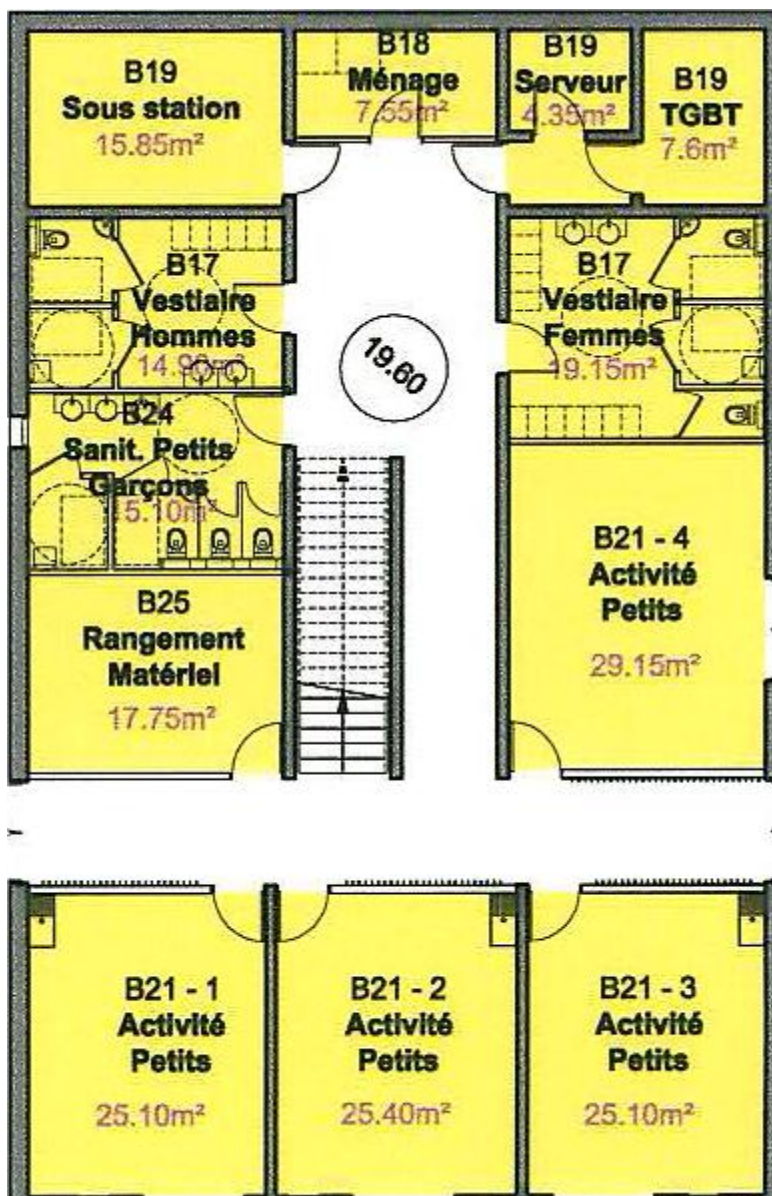
L'accueil de loisirs est composé à l'étage de :

- Un bureau de direction
- Un bureau de régie
- Une salle de repos (pour enfant malade)
- Une infirmerie
- 2 salles de repos
- Une salle de réunion
- Une salle informatique
- Des toilettes pour les enfants de la maternelle
- Une réserve



L'accueil de loisirs est composé au sous-sol de:

- 4 salles d'activités pour les enfants de moins de 6 ans
- De toilettes pour la maternelle
- D'une salle de rangement pour le matériel pédagogique
- 2 vestiaires adultes
- D'un local ménage



Pour les enfants de plus de 6 ans :

- 3 salles d'activités pour les plus de 6 ans
- 1 salle polyvalente avec une réserve
- Toilettes pour les plus de 6 ans



Restauration

Les repas et pique-niques sont confectionnés sur place (cuisine centrale de la commune), par le personnel recruté par la mairie. Ce personnel doit se conformer à la réglementation en vigueur. Les goûters du matin et de l'après-midi seront déposés dans chaque salle.

Les menus seront communiqués à la direction de l'accueil de loisirs et affichés.

Les activités

L'équipe d'animation de l'accueil de loisirs élabore les programmes d'activités de l'ALSH, et privilégie :

- Des activités adaptées aux rythmes, aux besoins, et aux attentes des enfants.
- La dimension ludique dans toutes les activités et le plaisir de faire (s'amuser et passer un moment agréable).
- Le développement des liens sociaux et de la communication.
- Le choix de l'enfant.
- La collaboration avec les partenaires locaux.

Ces programmes sont visibles sur le site Internet de la commune. Le planning de chaque semaine, par groupe, sera affiché respectivement à l'entrée de l'accueil de loisirs.





Objectifs et moyens

Rappel du Projet Educatif

Le projet éducatif doit permettre :

- ✓ d'inciter à une démarche réfléchie des organisateurs sur l'accueil des enfants dans la commune hors du temps scolaire.
- ✓ de favoriser la communication et la coordination entre l'organisateur, les parents, les enfants et l'équipe d'animation.
- ✓ de constituer un axe central nécessaire à la cohérence interne des élus et du service.
- ✓ d'être un support de réflexion des familles et des acteurs de la vie locale.

Pour tendre vers cela des finalités sont définies :

- Dans les structures de loisirs de Bidart, chaque enfant doit : trouver sa place, s'approprier son environnement quotidien, devenir un citoyen responsable et vivre sa propre expérience selon son rythme et sa maturité.
- Il s'agit pour les acteurs éducatifs de créer un espace qui : contribuera à l'épanouissement de l'enfant, favorisera les activités ludiques, encouragera les rencontres inter-générationnelles, favorisera la mixité sociale et en tiendra informés les parents.
- L'ensemble des situations proposées aux enfants doit être construit sur des principes de divertissement, de découverte, de détente, de valorisation, de respect, d'initiative et de créativité.
- Les loisirs doivent être un moment privilégié pour découvrir des activités nouvelles qui permettront aux jeunes de s'épanouir, d'améliorer leurs capacités et de s'enrichir à travers la vie en groupe.

Du projet éducatif au projet pédagogique

Le projet pédagogique fait référence au projet éducatif de la ville préalablement adopté.

Il est défini pour l'année et tient compte des caractéristiques et des besoins spécifiques des enfants afin de permettre à l'équipe d'animation d'adapter aux mieux ses actions.

Nous nous appuyons sur le projet pédagogique pour la mise en place des activités pour chaque période.

Des évaluations et des bilans des fins de ces périodes permettront de savoir si les objectifs pédagogiques ont été atteints, et d'évaluer les points à adapter en vue des périodes suivantes.

Les parents sont tenus informés de la définition et de la mise en place de ces projets soit par un affichage à l'accueil avec les programmes d'activités au même titre que le règlement intérieur du centre de loisirs, soit par une mise à disposition de ces documents.

Objectifs pédagogiques

- Développer la socialisation de l'enfant à travers sa participation à la vie collective et aux temps d'animation.
- Etre garant de la sécurité physique et morale, et du bien être de tous au sein de l'accueil de loisirs (enfants, adultes).
- Favoriser l'éveil à la citoyenneté par le développement d'attitudes et de valeurs nécessaires à la vie quotidienne (respect, échange, fairplay, esprit d'équipe, plaisir, autonomie).
- Fournir aux enfants et aux familles un service de qualité afin de faire passer aux enfants un agréable séjour.
- Contribuer au développement de la cohésion sociale au sein de la commune : Assurer une bonne communication et une bonne coordination entre la municipalité, les parents, les enfants, les partenaires locaux et l'équipe pédagogique.

Démarches pédagogiques

Nous voulons permettre aux enfants de s'intégrer et de bien vivre en collectivité par l'apprentissage de la vie citoyenne et des valeurs qui en découlent, de bien se sentir en tant qu'individu et de s'épanouir en toute sécurité.

Pour cela, nous emploierons différents moyens :

Développer la socialisation de l'enfant à travers sa participation à la vie collective et aux temps d'animation :

- Aider l'enfant à s'épanouir et à trouver sa place au sein du groupe.
- Amener l'enfant à s'ouvrir aux autres et au monde qui l'entoure.
- Faire en sorte que l'animateur et l'enfant s'investissent dans les activités proposées et y prennent plaisir.
- Faire participer les enfants aux animations et à tous les temps de la vie quotidienne de l'accueil de loisirs (préparation des activités, rangement...).
- Permettre la valorisation de l'enfant et l'aider à s'affirmer tout en respectant les autres (lui montrer et le féliciter lorsqu'il réalise quelque chose de bien...).

Etre garant de la sécurité physique et morale, et du bien être de tous au sein de l'accueil de loisirs (enfants, adultes) :

- Le matériel dangereux (ciseaux d'adulte, cutter, couteaux...) n'est utilisé que par les animateurs et tenu hors de portée des enfants avant, pendant et après l'activité.
- L'aménagement des espaces est fait de telle sorte que les enfants ne s'y blessent pas.
- Les enfants ne seront pas mis en situation d'échec.
- Les normes d'encadrement et la législation en vigueur seront rigoureusement respectées par l'équipe.
- Les différents rythmes de vie de l'enfant seront respectés (sieste, temps libres...).

- De plus l'équipe pédagogique s'engage à être attentive, compréhensive et à l'écoute des enfants en cas de problème. Elle peut aussi donner des conseils, rassurer et répondre aux questions.
- Nous réglons les disputes en étant le plus juste possible et réprimandons si besoin.

Favoriser l'éveil à la citoyenneté par le développement d'attitudes et de valeurs nécessaires à la vie quotidienne (respect, échange, fairplay, esprit d'équipe, plaisir, autonomie) :

- Donner aux enfants des règles de vie, leurs expliquer et faire en sorte qu'ils les respectent (ce qu'on peut faire et ce qui est interdit, pourquoi...).
- Amener les enfants à respecter les autres enfants, les adultes et leur environnement (politesse, partage, jouer ensemble, langage, faire attention au matériel, aux locaux...).
- Montrer le bon exemple.
- Permettre l'échange (communiquer, écouter, comprendre, se faire comprendre) autant que possible tant sur les temps d'activités que sur les temps informels.
- Privilégier le côté ludique de l'activité et le plaisir de faire (s'amuser, passer un moment agréable).
- Donner envie de participer, et développer la curiosité des enfants.
- Mettre en place une charte de séjour avec les enfants (les attitudes et les choses qu'il est bien de faire, de ne pas faire...).

Fournir aux enfants et aux familles un service de qualité afin de faire passer aux enfants un agréable séjour :

- Diversifier les animations et proposer de nombreuses activités sportives, manuelles, culturelles...Laisser aux enfants le choix de l'activité.
- Adapter les activités selon l'âge et le rythme de l'enfant.
- Répondre au mieux aux attentes et aux besoins des enfants, des parents.

Contribuer au développement de la cohésion sociale au sein de la commune : Assurer une bonne communication et une bonne coordination entre la municipalité, les parents, les enfants, les partenaires locaux et l'équipe pédagogique :

- Transmettre les messages et les informations utiles concernant l'accueil de loisirs, la commune, les parents ou les enfants (conditions d'inscription, personnes à contacter en cas de petits problèmes concernant l'enfant...).
- Permettre l'échange (communiquer, écouter, comprendre, se faire comprendre) au sein de l'accueil de loisirs et de la municipalité.
- Travailler en partenariat et servir de relais entre les associations, les parents et l'accueil de loisirs.

Les projets d'animation

Le projet d'animation décrit les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés.

Il regroupe souvent plusieurs projets d'activités et se déroule sur une période plus longue. Il peut porter sur une animation précise, comme sur un fonctionnement.

Le temps :

- La durée et les temps de préparation.
- La durée du projet (une journée, une semaine...).
- L'échéancier du projet.

Le lieu :

- Le ou les lieux de déroulement du projet.
- Le lieu de replis en cas d'imprévu.

L'organisation :

- La sensibilisation.
- Les animateurs concernés.
- Définition des rôles de chacun.
- Description des activités prévues et de leurs contenus.
- A quel public s'adresse le projet d'animation.

- Les moyens nécessaires (matériel, financier, humain)
- Le nom du projet.

Les objectifs :

- Ils découlent de ceux du projet pédagogique.
- Quels sont-ils ?
- Pourquoi ?
- Comment les atteindre ?
- Sont-ils réalisables ?

L'évaluation :

- Elle peut être faite avec les enfants.
- Quand sont prévus les temps d'évaluation ?
- Comment se fait l'évaluation, quels sont les outils ?





Rôle de chacun

Equipe de direction

L'équipe de direction, devra respecter :

Des savoirs :

- Se tenir informé, connaître la législation ALSH en vigueur, et la faire appliquer.
- Connaître et travailler avec les partenaires de l'accueil de loisirs.
- Former, se former et s'informer.
- Evaluer les animateurs stagiaires et s'auto-évaluer.
- Connaître les grandes lignes du projet pédagogique et des objectifs éducatifs, et savoir en parler.
- Déléguer des responsabilités, responsabiliser les animateurs.

Des savoir-faire :

- Coordonner les journées et s'assurer du bon fonctionnement de l'accueil de loisirs.
- Animer, organiser et gérer son équipe d'animation.
- Mettre en place et animer diverses activités auprès d'un groupe d'enfants.
- Etre garant du projet éducatif de la commune.
- Etre garant du projet pédagogique de la structure.
- Assurer les fonctions administratives, de gestion, de coordination et de communications présentes dans un ALSH.
- Dynamiser et motiver l'équipe d'animation afin d'impliquer et de valoriser les animateurs.
- Elaborer le projet pédagogique de l'accueil de loisirs, et divers projets.
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires au bon déroulement des animations et des journées.
- Former, conseiller et évaluer (soi-même, les animateurs, les actions mises en place, les séjours).

Des savoir être :

- Assurer la sécurité physique, morale et affective de tous au sein de l'ALSH.
- Etre garant des règles de vie de l'accueil de loisirs et des règlementations en vigueur.
- Servir de lien entre les enfants, les parents, les partenaires locaux, la mairie et l'équipe pédagogique de l'ALSH.
- Faire preuve d'adaptation et de bon sens face aux différentes situations (prendre des décisions, gérer les conflits).
- Avoir une attitude irréprochable, montrer l'exemple.
- Se remettre en question.

Equipe d'animation

L'équipe d'animation, devra respecter :

Des savoirs :

- Respecter les normes d'encadrement et la réglementation en vigueur.
- Respecter tout individu (enfants, adultes, parents...), et les étapes de développement de chacun (rythme de vie).
- Accepter les différences et travailler en équipe.
- Présenter et expliquer ses animations.
- Connaître les règles « minimales » en matière d'hygiène et de sécurité dans le cadre de l'accueil de loisirs (encadrement, déplacements, baignade...).
- S'isoler en cas de litige (enfant ou adulte).
- Expliquer le pourquoi du comment en cas de bêtise et en cas de punition, être juste.
- Ne pas laisser un enfant ou un groupe seul, sans surveillance.

Des savoir-faire :

- Préparer et organiser des activités sportives, culturelles, manuelles...
- Mener et animer diverses activités sportives, manuelles, culturelles...
- Dynamiser et motiver un groupe : Participer de manière active à la vie de l'accueil de loisirs.
- Adapter ses animations et son discours selon les besoins et l'âge des enfants.
- Respecter et mettre en œuvre le projet pédagogique de l'accueil de loisirs.
- Communiquer, être à l'écoute et assurer le relationnel (avec les enfants, les adultes, les parents).
- Tenir la pharmacie et autre produit ou objets dangereux hors de portée des enfants.

Des savoir être :

- Etre ponctuel et assidu au travail.
- L'équipe d'animation représente l'image de marque de l'ALSH tant à l'intérieur, qu'à l'extérieur du centre de loisirs.
- Avertir et justifier en cas de retard ou d'absence.
- Etre opérationnel, présent physiquement et moralement.
- Montrer l'exemple, respecter les règles de vie de l'accueil de loisirs.
- Prendre des initiatives.
- Ne pas fumer en présence des enfants.
- Ne pas lever la main sur un enfant.
- Ne pas forcer un enfant à manger, mais l'inciter à goûter.
- Eviter tant que possible l'usage du téléphone pendant les temps d'animation excepté en cas de sorties.
- Contribuer à l'éveil à la citoyenneté et aux valeurs et attitudes qui en découlent.
- Assurer la sécurité physique, morale et affective de chaque enfant et adulte



Sécurité et hygiène

Encadrement

Le rôle premier de l'animateur est avant tout d'assurer la sécurité physique, morale et affective des enfants.

Des règles de vie et des consignes de sécurité seront régulièrement communiquées aux enfants pour prévenir tout danger éventuel.

Dans le respect de la réglementation de la Cohésion Sociale, l'encadrement sera assuré sur la base :

En accueil de loisirs périscolaire, 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 14 enfants de plus de 6 ans.

En accueil de loisirs, 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans et 1 animateur pour 12 enfants de plus de 6 ans.

Suivi Sanitaire

Nous avons, sur l'accueil de loisirs, des fiches sanitaires de liaison des enfants où sont renseignés les allergies, et les régimes spécifiques

Des Projets d' Accueils Individualisés sont mis en place en entente avec les familles pour des allergies ou maladies.

Pharmacie - Trousse de secours

Une pharmacie est installée à l'infirmierie pour les soins sur place, le stockage des produits et des trousse à pharmacie, est aménagé dans la salle infirmierie. Une salle de repos avec 2 lits sera à disposition pour les enfants malades.

Un cahier de soins devra être rempli pour chaque soin prodigué à un enfant.

En cas de sortie, les animateurs amèneront la trousse de secours + le n° des responsables de l'accueil de loisirs et des secours.

Il est indispensable de réaliser préalablement une vérification de la trousse de secours pour s'assurer qu'elle soit complète.

Qu'est-ce que l'on doit trouver dans une trousse à pharmacie ?

- Ciseaux
- Thermomètre frontal ;
- Antiseptique incolore non alcoolisé ;
- Compresses stériles ;
- Pansements ;
- Pince à écharde ;
- Pommade contre les coups type « hémoclar » ;
- Sparadrap ;
- Bande élastique ou élastoplast ;
- Gants en latex à usage unique ;
- Pommade contre les piqûres d'insectes ;
- Crayon, papier ;
- Numéros du centre ou des responsables + le numéro des secours.

Il ne faut jamais donner de médicaments à un enfant sauf si nous avons la prescription du médecin et son autorisation écrite pour le lui administrer.

Il faudra veiller à ne jamais laisser de médicaments à la portée des enfants.

Sécurité des locaux

Les locaux ont eu un avis « favorable » lors du passage de la commission de sécurité du 22 décembre 2011. Le registre de sécurité est tenu à jour.

Déplacements

Pour des raisons de sécurité, aucun déplacement ne s'effectuera à moins de 2 animateurs.

➤ *Déplacements piétons*

- Le code de la route doit être impérativement respecté.
- Les enfants doivent marcher sur les trottoirs (quand il y en a), deux par deux ou en file indienne selon la largeur du trottoir.
- S'il n'y a pas de trottoirs, les enfants doivent se déplacer, 2 par 2 minimum, dans le sens des voitures.
- Les animateurs doivent marcher côté route, 1 animateur ouvre la marche, 1 autre la ferme.

Pour faire traverser une route aux enfants :

- 1 animateur de chaque côté au milieu de la route, stoppe les voitures.
- Lorsque les voitures sont arrêtées, les animateurs font traverser les enfants dans le calme et sans courir.

➤ *Transport*

Mini bus :

Le conducteur ne doit être affecté qu'à la seule tâche de conduite (code de la route), son attention ne doit pas être détournée de celle-ci pour surveiller les enfants. C'est pourquoi, les conducteurs sont détachés spécifiquement et accompagnés d'un animateur.

Les enfants devront être attachés et placés, en fonction de l'âge, dans des sièges auto adaptés (obligatoires pour les enfants de moins de 10 ans).

Les enfants de moins de 10 ans ne peuvent pas s'asseoir à l'avant.

Bus :

Le taux d'encadrement est le même que pour les activités.

Un animateur sera désigné chef de convoi et comptera les enfants à l'aller comme au retour. Pour ce faire, les montées et descentes du bus se feront exclusivement par l'avant.

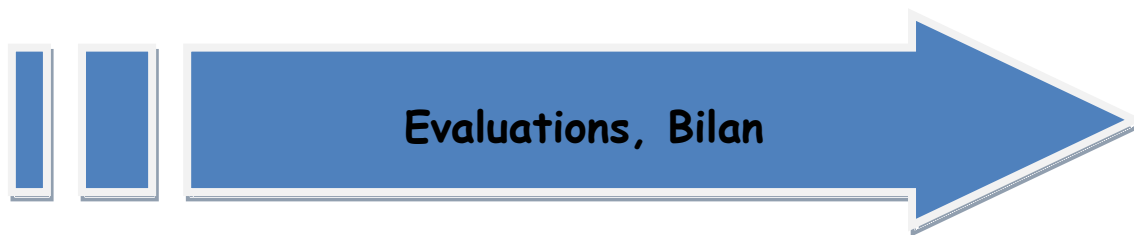
La liste des passagers doit être établie en 3 exemplaires : 1 chauffeur, 1 pour le centre, 1 pour le chef de convoi.

Un animateur doit être présent près à chaque issue, aucun enfant à ces places.

Si le bus est muni de ceintures de sécurité, les enfants devront être obligatoirement attachés.

Activités culinaires

Dans le respect de la réglementation les animateurs devront se conformer au protocole « Activité Culinaire »



Evaluations, Bilan

La réussite complète des objectifs pédagogiques et le bon fonctionnement de l'accueil de loisirs dépendent principalement de la qualité de mobilisation des enfants et de l'équipe pédagogique, de leur investissement au sein de l'Accueil de Loisirs et de leur participation tout au long des actions qui sont mises en place.

L'investissement et la mobilisation du public, ainsi que de l'équipe pédagogique, seront donc évalués, par le biais d'une communication constante au sein de l'équipe, avec notamment une réunion par semaine et des bilans en fin de période de vacances.

Les critères concernant la réussite des différentes périodes peuvent être évalués oralement : par la satisfaction des enfants, des parents et des animateurs, avec des retours positifs ; mais aussi par les retombées du nombre d'enfants inscrits sur ces différentes périodes par rapport aux années précédentes.

Ceci dans le souci d'adapter au mieux à notre public les actions proposées et menées au sein de l'accueil de loisirs.

Ces évaluations, qu'elles soient écrites ou orales, nous servent alors à améliorer le fonctionnement de l'accueil de loisirs. En évaluant les actions que l'équipe pédagogique met en place, nous nous remettons en question. Nous surveillons les effectifs de fréquentation de l'accueil de loisirs et nous vérifions que nous suivons bien notre projet pédagogique.

Nous nous servons de ces observations pour ne pas réitérer les mêmes erreurs.